



Règlement

Challenge de Course à Pied « La Virée de l'Est »

Article 1 - Organisation

Le challenge « La Virée de l'Est » est organisé conjointement par :

- la Mairie de Décines-Charpieu pour la course **Déci'Run**,
- l'association Eco-Run des Cardons pour la course **Eco-Run des Cardons** .

Chaque course garde son propre règlement. Ce troisième règlement vient encadrer la participation au challenge regroupant le Déci'Run du 13 avril 2025 et l'Eco-Run des Cardons du 4 mai 2025. Ainsi, les participants au challenge « La Virée de l'Est » devront se conformer à ce règlement en plus du règlement propre à chaque course.

Toute inscription au challenge engage le participant au respect du présent règlement.

Article 2 - Conditions de participation / Inscription au Challenge

Le Challenge est ouvert à toute personne inscrit aux deux courses, **Déci'Run** et **Eco-Run des Cardons** dans un des packs ci-dessous :

- **Pack 10** regroupant les distances d'environ 10 Km (course à pied) des courses participantes,
- **Pack 20** regroupant les distances supérieures 20 km (course à pied) des courses participantes.

Pour être éligible au classement du challenge, chaque participant doit terminer les deux épreuves selon les modalités prévues par les règlements spécifiques de chaque course.

Pour participer au challenge, le concurrent doit être inscrit et finishers de toutes les courses participantes au challenge.

Pour participer au challenge le coureur devra :

- cocher la case « J'accepte de participer au challenge »,
- être inscrit,
- être finishers,

sur toutes les courses du challenge.

Il n'y aura pas de priorité pour les inscriptions entre les courses.

Toute inscription est considérée comme valide uniquement après paiement de l'intégralité des droits.

Article 3 - Classement du Challenge

Un classement est établi par un cumul de points calculés en fonction des résultats scratch des participants de toutes les courses composant le challenge.

Les participants doivent être « finishers » de toutes les courses du challenge, en cas de non-participation à une des épreuves, le participant ne prendra pas part au classement du challenge.

Le classement du participant dans chaque course donne un certain nombre de points correspondant à la position finale.

Exemple :

- 1^{ère} place = 1 point
- 2^{ème} place = 2 points
- 3^{ème} place = 3 points
- Le participant qui termine à la 1^{ère} place dans **Déci'Run** et à la 5^{ème} place dans **Eco-Run des Cardons** obtiendra $1 + 5 = 6$ points au total.

Le cumul des points des deux courses déterminera le classement final du challenge. Le vainqueur est celui qui a le **plus petit nombre de points** après les deux épreuves.

Égalité :

En cas d'égalité de points entre deux participants, le temps cumulé des deux courses sera utilisé pour les départager. Le participant ayant le temps cumulé le plus court sera avantagé.

Article 4 - Récompenses

Des récompenses spécifiques seront attribuées aux trois premiers hommes et aux 3 premières femmes du **pack 10** et du **pack 20**.

Les récompenses de chaque course restent indépendantes et sont gérées par leurs organisateurs respectifs.

La cérémonie de récompenses du challenge se déroulera au terme de la dernière épreuve du challenge.

Le lieu et la date seront communiqués en cours de saison (informations sur les moyens de communication connus sur les courses participantes au challenge).

Article 5 - Respect des règlements

Chaque participant au challenge s'engage à respecter les règlements propres à chaque course composant le challenge et le présent règlement.

Toute infraction au règlement de l'une et/ou l'autre des deux courses entraînera la disqualification du participant au challenge.

Article 6 - Sécurité

Chaque participant s'engage à suivre les consignes de sécurité en vigueur pour chaque course. Les règles de sécurité propres à chaque événement s'appliquent durant le challenge.

Les participants sont invités à vérifier les mesures spécifiques de chaque événement et à s'y conformer.

Article 7 - Droit à l'image

En participant au challenge, les coureurs autorisent les organisateurs des courses membres à utiliser les images ou vidéos prises lors des courses pour la promotion du challenge, sans compensation.

Article 8 - Annulation

En cas d'annulation d'une des courses, le challenge sera automatiquement annulé. Les participants resteront soumis aux conditions d'annulation fixées par les organisateurs de chaque course.

Article 10 – Tarification

Challenge La Virée de l'Est			
Pack 10 Tarification préférentielle Inscriptions sur 12 k Déc'i'Run et 13 k Eco-Run des Cardons		Pack 20 Tarification préférentielle Inscriptions sur 28 k Déc'i'Run et 23 k Eco-Run des Cardons	
Inscriptions	Frais	Inscriptions	Frais
18 €	1 €	36 €	1,80 €

